

## **CHSCT spécial Musées**

### **Séance du mercredi 17 octobre 2018**

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) spécial Musées s'est réuni le 17 octobre 2018 sous la présidence de Blandine CHAVANNE, Sous-directrice de la politique des musées, SMF, et en présence des représentants de la CGT-Culture et de SUD-Culture.

*Ce compte rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de la séance qui devra être validé par toutes les parties prenantes.*

#### **Point 1 : Approbation du PV du 21 mars 2018 et du compte-rendu de la visite de CHSCT au musée de Cluny du 22 août 2018 (pour avis)**

Le procès-verbal du 21 mars 2018 et le compte-rendu de la visite de CHSCT au musée de Cluny du 22 août 2018 sont approuvés à l'unanimité.

#### **Point 2 : Bilan et recensement des accidents de service/mission/trajet et des maladies professionnelles pour l'année 2017 (pour information)**

Kevin THIERY indique que les données du bilan sont issues de l'enquête du secrétariat général, destinée au bilan global du ministère. Ce bilan est notamment présenté dans le cadre du CHSCT ministériel.

Les années précédentes, les données correspondaient à celles des SCN couverts par le CHSCT. Présentées sous forme de tableaux, celles-ci étaient relativement brutes. Pour cette année, un travail a été conduit avec le Bureau de la santé et de la sécurité au travail, afin d'agrèger les informations. Celles-ci sont désormais présentées sous la forme d'une fiche spécifique.

Une représentante du personnel demande pour quelle raison le site de Cluny n'est pas mentionné dans la présentation.

Kevin THIERY répond que les données pour ce site ont peut-être été transmises tardivement au bureau de la santé et de la sécurité au travail. Ce type d'enquête implique de respecter des délais précis, ce qui n'a peut-être pas été le cas pour l'année 2017.

Carole ETIENNE-BOISSEAU confirme que l'objectif est de présenter aux représentants du personnel l'extrait sur les établissements rattachés au CHSCT spécial Musées. Cette présentation n'a donc pas vocation à se substituer aux remontées d'informations. La réglementation oblige notamment l'administration à communiquer ces données lors de chaque séance. Il convient de noter que ce point de règlement confirme les attributions du CHSCT.

### **Point 3 : Musée des châteaux de Malmaison et Bois-Préau**

#### **a) Point sur la restauration du musée l'Île d'Aix (pour information)**

Christophe CLEMENT indique que les travaux prévus depuis longtemps sur l'île d'Aix pourront bientôt être mis en œuvre.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ont été respectivement confiées à la DRAC et à l'architecte en chef, Philippe VILLENEUVE. Le bâtiment étant classé, il a fait l'objet d'une série d'études qui concernaient un certain nombre d'interventions, notamment sur les sols, les équipements techniques, l'éclairage, la remise en état général et les problématiques d'accessibilité. Au terme de plusieurs mois d'échanges et de discussions budgétaires, la DRAC a récemment lancé les appels d'offres.

Pour le moment, Christophe CLEMENT n'a pas obtenu de retours sur l'avancement de ces consultations. Cependant, il a déjà été décidé de découper les travaux en trois phases, en partie pour des raisons de conservation des œuvres. La première phase de travaux se concentrera donc sur la galerie Nord. Le contenu de cette galerie sera déménagé au mois de novembre. L'opération sera assurée par moyens internes du musée avec le soutien d'un restaurateur. Les collections seront déplacées dans la galerie Est pendant les travaux.

Après cette phase, les travaux basculeront sur la galerie Est. Enfin, la troisième phase concernera en grande partie les extérieurs du bâtiment. Christophe CLEMENT ne dispose pas encore d'informations sur le calendrier. Les travaux devraient toutefois pouvoir démarrer en début d'année 2019. Chaque phase durera entre 4 et 6 mois, selon l'importance des opérations à mener.

#### **b) Registre santé et sécurité au travail (pour information) et du tableau de suivi (pour information)**

Une représentante du personnel rappelle que sur le site de Malmaison, un agent a failli être blessé par la chute d'une barre de rideau mal accrochée. Elle signale que ce problème a déjà provoqué plusieurs accidents de travail. Or, l'administration a fourni une réponse sur ce sujet qui n'est en aucun cas satisfaisante.

Christophe CLEMENT confirme que ce sujet est évoqué depuis longtemps. Dans la mesure où cette question concerne une partie classée, elle relève des attributions de l'architecte en chef des monuments historiques. Christophe CLEMENT regrette que ce problème n'ait pas encore été traité. Des solutions pratiques et ergonomiques devront donc être proposées rapidement.

### **Point 4 : Musée national de Préhistoire**

#### **a) Point sur les travaux relatifs aux travaux SSI (pour avis)**

Sylvie GUILLOU indique que la procédure de consultation « marchés publics » a pris du retard. Par conséquent, le marché a finalement été notifié au début du mois de

septembre. Les crédits alloués à la conduite de cette opération ont été délivrés cette année. La période de préparation au chantier ne devant pas être trop longue, les travaux pourraient être lancés dès le mois d'octobre.

Sylvie GUILLOU a sollicité l'entreprise afin d'obtenir un certain nombre d'informations à partager avec le CHSCT. Malheureusement, elle n'a pas reçu ces éléments. Elle n'est donc pas en mesure de fournir un calendrier adapté au planning des travaux. Elle ne pourra pas non plus présenter de note de méthodologie, notamment par rapport aux enjeux de migration du système de sécurité incendie et donc par rapport à la conservation de l'activité.

Cette semaine, l'entreprise procédera à des repérages. Ces repérages viseront à préparer le chantier, par exemple en identifiant les lieux de passage des câbles ou d'installation des détecteurs. Le plan de prévention n'étant pas finalisé, les personnels de cette entreprise pourront être présents dans le bâtiment, sans toutefois pouvoir engager de travaux.

La finalisation du plan de prévention sera terminée avant la fin de la semaine. Des travaux de démontage des installations et des opérations de câblage pourront ensuite être organisés. Dans certaines parties du musée, le câblage devra être intégralement remplacé. En revanche, aucune action ne sera engagée sur le cœur du système.

Enfin, le matériel utilisé est fourni par deux constructeurs différents. Il était prévu dans le cahier des charges du bureau d'étude d'établir une liaison entre ces deux systèmes afin que ceux-ci puissent communiquer et fonctionner simultanément. Le bureau d'étude travaille actuellement sur ce sujet. S'il s'avère que cette liaison ne peut pas être mise en œuvre, le bureau devra fournir une méthodologie visant à préparer la migration.

Jean-Pierre FABRE précise que, pour de tels systèmes, la mise en œuvre de passerelles est particulièrement complexe à réaliser, parfois même impossible. L'entreprise et le bureau d'étude devront donc s'accorder sur un certain nombre de points. Ils devront par exemple déterminer des processus précis pour actionner la détection d'incendie lorsque celle-ci est changée dans une partie du bâtiment. Ces procédures devront impérativement être spécifiées dans le cadre du chantier.

#### **b) Point sur les travaux relatifs à l'étanchéité (pour information)**

Sylvie GUILLOU indique que le service des musées de France a engagé des crédits fléchés destinés aux travaux d'urgence. Ces travaux recouvrent notamment les problématiques d'étanchéité. Une première opération lancée au mois de juin a permis de régler les problèmes de fuites dans certaines parties du bâtiment notamment dans les lieux abritant les services de l'action culturelle.

Les autres problèmes impliquent une réflexion préalable, placée sous le contrôle du service des musées de France. Une mission d'estimation des besoins pourrait être mise en place en fin d'année 2018 ou en début d'année 2019.

Christophe CLEMENT ajoute que ce bâtiment livré il y a 14 ans est affecté par d'importantes défaillances de réalisation. Des problèmes de fuite et d'étanchéité ont effectivement été identifiés à divers endroits. Certaines situations urgentes ont pu être

traitées de manière ponctuelle, notamment les cas de fuites dans les locaux du personnel, dans les espaces publics ou au-dessus des collections. Néanmoins, ces interventions ponctuelles ne constituent en aucun cas une réponse satisfaisante.

Au cours du premier trimestre, une visite a été organisée, afin de dresser un état des lieux précis des interventions nécessaires. Celles-ci devront être associées à d'autres types d'interventions. La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement a donc été envisagée avec le SCN. L'ensemble des opérations à mener et leurs coûts budgétaires devront avoir été préalablement identifiés. Ces études permettront de prendre des engagements, pour un financement de travaux au cours des trois ou quatre prochaines années.

**c) Point sur l'organisation du travail du service accueil et surveillance pendant les travaux et de manière générale (pour information)**

Ce point a été reporté.

**d) Registre santé et sécurité au travail et tableau de suivi (pour information)**

Ce point a été reporté.

**Point 5 : Examen des registres santé et sécurité au travail et accidents du travail et du tableau de suivi pour les autres SCN (pour information)**

Une représentante du personnel revient sur le dysfonctionnement de la climatisation sur le site de Cluny qui est fréquemment évoqué dans les registres. Elle indique qu'il conviendrait d'identifier la cause de ce problème récurrent et suggère également de vérifier si le système de climatisation est associé à une garantie qui pourrait être mise en œuvre.

Christophe CLEMENT précise qu'il s'agit d'un bâtiment neuf associé à un bâtiment existant. Or, ce second bâtiment est raccordé à des équipements anciens, et notamment à des centrales de traitement d'air. Dans tous les cas, la maîtrise d'œuvre qui gère cette opération doit être soumise à une obligation de résultats. Dans une telle situation, ce résultat n'a manifestement pas été atteint.

Il est également possible de recourir à la « garantie de parfait achèvement pendant la première année ». Cette garantie oblige notamment les entreprises n'ayant pas atteint leurs résultats à mettre en conformité l'ensemble des équipements. Si au terme de cette période d'un an, le résultat n'est toujours pas atteint, le maître d'ouvrage peut alors ouvrir une procédure de contentieux. Dans ce cas, il peut également activer les mécanismes d'assurance.

Toutefois, le bâtiment en question est encore couvert par la « garantie de parfait achèvement pendant la première année ». Christophe CLEMENT espère donc que ces dysfonctionnements pourront être rapidement traités, ce qui peut toutefois être difficile lorsque le bâtiment n'est pas intégralement neuf. Dans tous les cas, ce dysfonctionnement a bien été pris en compte par l'administration.

Une représentante du personnel revient sur les problèmes d'odeurs récurrents dans le hall et dans les toilettes qui avaient déjà été signalés. Les membres du CHSCT avaient notamment indiqué que la VMC devrait faire l'objet d'une vérification. Depuis ce signalement, aucune information n'a été transmise par l'administration. De plus, les toilettes pour hommes situés dans ce bâtiment ne fonctionnent plus.

Une représentante du personnel revient sur la visite de délégation aux musées du XXème en indiquant que la délégation a reçu un courrier évoquant une situation individuelle de souffrance au travail. Or, le CHSCT travaille normalement sur des enjeux collectifs. Cette situation devant toutefois faire l'objet d'une réponse, les membres de l'instance souhaitent savoir de quelle manière ils pourraient procéder.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que pendant la visite, cette situation individuelle a été abordée par la délégation, les représentants du personnel et la direction.

*La séance est levée à 11h40.*